

**Code Ambassadeur 00****Conditions particulières de fourniture d'électricité - 1/2**Entre le fournisseur d'électricité :

Energie 2030 Agence s.a., Pützthag 8, 4730 Raeren, BE 0473.740.377

**Et**Le client: M.  Mme NOM : ..... Prénom : .....S'il s'agit d'une société, n° d'entreprise et n° TVA: .....  
ci-dessous appelé *le client* Date de naissance : ..... / ..... / .....

Courriel: ..... Tél : .....

Compte bancaire – BIC : ..... IBAN : .....

 Option uniquement pour les clients privés: Le client autorise Energie 2030 Agence SA à envoyer les factures par courrier électronique. (Veuillez cocher la case et indiquer l'adresse courriel. Nous conseillons cette option pour des raisons écologiques et pratiques.)Adresse de fourniture :Adresse de facturation (si différente de l'adresse de fourniture):

Adresse : ..... Adresse : .....

Code Postal + Ville : ..... Code Postal + Ville : .....

Nombre de personnes domiciliées à cette adresse : .....

Compteur : (Cochez la case appropriée) Code EAN : 5 4 \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ (16 chiffres)

Gestionnaire de réseau de distribution : .....

Raccordement :

 EXISTANT ou  NOUVEAU ou  DEMENAGEMENT

Relevé du compteur : .....

Type :  MONO-HORAIRE ou  BI-HORAIRE et  EXCLUSIF NUIT

N° compteur : .....

Consommation annuelle estimée (kWh) : .....

La maison est vide (compteur de chantier)  OUI  NON

Date souhaitée de début de fourniture .....

*NB : Les délais légaux entre la réception du contrat et le moment du changement de fournisseur sont respectés.* Le soussigné autorise Energie 2030 Agence SA de manière explicite à effectuer en son nom toutes les démarches en vue du changement de fournisseur, pour le raccordement au réseau ainsi que toutes les données de consommation auprès du gestionnaire de réseau de distribution.**PRODUIT** ENERGIE 2030 Clean Power Europecontrat d'1 an – 2 ans – 3 ans  
(biffer les mentions inutiles)

Electricité 100% verte produite en Belgique et garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

Tous les membres de la coopérative Clean Power Europe bénéficie d'une **réduction de 100 €/an (TVA incl.)** sur la redevance fixe. La redevance fixe s'élève ainsi à 0,-€/an.

Le client (Cochez la case appropriée)

 est déjà membre de la coopérative Clean Power Europe.

inscrit sous le nom : ..... N° de coopérant : .....

 n'est pas membre de la coopérative Clean Power Europe, mais s'engage à acheter une part de la coopérative avant la date du changement de fournisseur vers Energie 2030 Agence SA. Il accepte explicitement le transfert des données personnelles à la coopérative pour l'enregistrement.**Tél.: 0 9030 2030 - [sales@energie2030.be](mailto:sales@energie2030.be)**

Siège social: Pützthag, 8 ; B – 4730 RAEREN

N° d'entreprise: 0473.740.377 • TVA: BE 0473.740.377 • PRM: EUPEN

Banque KBC: 731-2030001-57 • IBAN: BE09 7312 0300 0157 • BIC: KREDBEBB

N° d'enregistrement entrepreneur: 092711 • N°EAN / GLN fourniture d'électricité: 5499776250200 • Soltherm: IS 485

**I. Prix (détails en annexe I)**

Le prix comprend ce qui suit :

**A. Prix fixe de l'électricité proprement dite****B. Redevances d'accès aux réseaux de transport et/ou de distribution**

Les redevances d'accès aux réseaux de transport et/ou de distribution seront facturées, en toute transparence, sur base des prix réels des gestionnaires de réseau qui sont sujet à variation.

**C. Certificats verts et autres certificats****D. Redevances, surcharges et cotisations fédérales et régionales**

Les redevances, surcharges et cotisations seront facturées en toute transparence, sur base des montants fixés par les organismes d'état et sont sujet à variation.

**II. Durée du contrat**

Le Contrat entre en vigueur après expiration du délai de rétraction de quatorze jours suite à la signature du client. La durée d'un, de deux ou de trois ans – selon le choix du client – commence à courir à la date de début de la fourniture. Après expiration, le contrat sera automatiquement reconduit pour une période équivalente à la durée initiale du Contrat, sauf résiliation expresse d'une des parties. Le client peut résilier le contrat à tout moment, moyennant un préavis écrit d'un mois.

**III. Facturation**

Le client recevra une facture de régularisation annuelle et des factures d'acompte intermédiaires:

mensuelles  trimestrielles  annuelles "début de contrat" (*obligatoire si votre consommation annuelle est en-dessous de 500 kWh*)

Le client souhaite effectuer son paiement par :

domiciliation (*Veillez remettre le formulaire dûment complété et signé à votre banque. Nous conseillons ce moyen de paiement.*)

virement bancaire

En cas de défaut de paiement, l'article 7 des Conditions générales est d'application.

Le client bénéficie des tarifs sociaux (la preuve doit être fournie avant la signature du contrat)  oui  non

**IV. Exclusivité**

Energie 2030 Agence SA. sera le seul fournisseur en électricité pour les Points de prélèvement précités du client pour l'entièreté de la période contractuelle.

**V. Conditions générales, contrat et politique vie privée**

Les Conditions générales sont applicables pour l'ensemble des services et fournitures liés au, ou découlant de ce Contrat. Ces Conditions générales sont annexées aux présentes Conditions particulières. Elles font intégralement partie de l'accord entre parties. Les Conditions particulières du Contrat de fourniture prévalent sur les Conditions générales et les complètent.

Le Contrat de fourniture reprend l'ensemble des conventions entre le fournisseur et le client relatives à la fourniture. Il est déterminé par les Conditions générales, les Conditions particulières et toutes autres stipulations contractuelles ainsi que l'annexe relative aux obligations de service public applicables aux clients résidentiels.

La politique vie privée d'Energie 2030 Agence SA est annexée à ces Conditions particulières.

Le soussigné déclare avoir reçu les Conditions générales de vente et la politique vie privée d'Energie 2030 Agence SA et expressément les accepter. (*Veillez cocher la case.*)

**VI. Confidentialité**

Les présentes Conditions particulières ainsi que leur contenu sont confidentiels et ne peuvent être transmis à des tiers, sauf obligations légales contraires de transmission des Conditions particulières (en totalité ou en partie).

*Le Contrat de fourniture est régi par le droit belge. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou l'annulation du Contrat de fourniture est porté devant les Tribunaux d'Eupen.*

**Date et signature du Client :**

---

Tél.: 0 9030 2030 - [sales@energie2030.be](mailto:sales@energie2030.be)

Siège social: Pützhag, 8 ; B – 4730 RAEREN

N° d'entreprise: 0473.740.377 • TVA: BE 0473.740.377 • PRM: EUPEN

Banque KBC: 731-2030001-57 • IBAN: BE09 7312 0300 0157 • BIC: KREDBEBB

N° d'enregistrement entrepreneur: 092711 • N°EAN / GLN fourniture d'électricité: 5499776250200 • Soltherm: IS 485

---